



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2020-376 bis**

**Publié le 16 octobre 2020**

## **SOMMAIRE**

### **DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**

Arrêté préfectoral fixant la composition du comité régional de l'alimentation de la région Hauts-de-France

### **DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LILLE**

Décision portant désignation des personnels de surveillance habilités à procéder au contrôle des personnes sur le domaine pénitentiaire ou ses abords

### **RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE – ACADÉMIE DE LILLE**

Arrêté portant composition du Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public (CAAEECP) et nomination de ses membres

### **SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté portant désaffectation d'un véhicule Citroën Jumper au lycée Jules Verne à Etaples (62)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la région Hauts-de-France /  
Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

## **ARRETE PREFECTORAL N° 2020/**

fixant la composition du comité régional de l'alimentation de la région Hauts-de-France

**LE PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE  
PRÉFET DU NORD  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**Vu** le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 230-5-1, 14.230-5-5 et 1).230-8-1 et suivants ;

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R. 133-1 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment ses articles 8 et 9 ;

**Vu** le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

**Vu** le décret 1102019-313 du 12 avril 2019 relatif au comité régional de l'alimentation,

Sur proposition du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt des Hauts-de-France,

**ARRETE**

Article 1er :

Le comité régional de l'alimentation (CRALIM) de la région Hauts-de-France, comprend, outre le préfet de région ou son représentant, président, les membres suivants :

Représentants de l'Etat :

- les préfets de département de la région Hauts-de-France ou leurs représentants ;
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) des Hauts-de-France ou son représentant,
- les recteurs des académies d'Amiens et de Lille ou leurs représentants ;
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) des Hauts-de-France ou son représentant ;

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts-de-France ou son représentant ;
- le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) des Hauts-de-France ou son représentant ;
- le Commissaire à la lutte contre la pauvreté des Hauts de France ;
- le directeur interrégional des services pénitentiaires - Lille - Grand-Nord ou son représentant.

Représentants des collectivités territoriales :

- les présidents des associations départementales des maires des Hauts-de-France ou leurs représentants ;
- le président du conseil régional des Hauts-de-France ou son représentant ;
- les présidents des conseils départementaux des Hauts-de-France ou leurs représentants.
- le président d'espaces naturels régionaux (ENRx) des Hauts-de-France ou son représentant ;

Représentants des établissements publics et des chambres consulaires :

- le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France ou son représentant ;
- le directeur régional de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) des Hauts-de-France ou son représentant ;
- le directeur général de l'agence de l'eau Artois-Picardie ou son représentant ;
- le président de la chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France ou son représentant ;
- le président de la chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-France ou son représentant ;
- le président de la chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-France ou son représentant ;
- les présidents des centres régionaux des œuvres universitaires scolaires (CROUS) des académies d'Amiens et de Lille ou leurs représentants ;
- le directeur du centre hospitalier universitaire de Lille ou son représentant ;

Représentants des organisations professionnelles des secteurs agricole, agroalimentaire et alimentaire :

- le président des Jeunes Agriculteurs des Hauts-de-France ou son représentant ;
- le directeur de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) ou son représentant ;
- le président régional de la Confédération Paysanne des Hauts-de-France ou son représentant ;
- le président régional de la Coordination Rurale des Hauts-de-France ou son représentant ;
- le président de Bio Hauts-de-France ou son représentant ;
- le président de Coop de France Hauts de France ou son représentant ;
- le président du Négoce Nord-Est ou son représentant ;
- le président de la fédération des entreprises du commerce ou de la distribution ou son représentant ;
- le président de la confédération du commerce de gros ou son représentant ;
- le président d'Agro-Sphères ou son représentant ;
- les présidents de l'association nationale des directeurs de la restauration collective (AGORES), du réseau Restau'co et du syndicat national de la restauration collective (SNRC), ou leurs représentants ;
- le président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) ou son représentant ;

Représentants des associations dont l'objet est lié à la politique alimentaire :

- le directeur régional du centre ressource du développement durable (CERDD) ou son représentant ;
- le président de l'association « Solidarité des producteurs Agricoles et des filières alimentaires » (SOLAAL) ou son représentant ;
- le président des Restos du Cœur des Hauts-de-France ou son représentant ;
- le président de l'association nationale de développement des épiceries solidaires (ANDES) ou son représentant ;
- un représentant de l'Union pour la Consommation Hauts-de-France ou son représentant ;
- le président de l'UFC Que Choisir Hauts de France ou son représentant ;

- le président de APRO BIO ou son représentant ;
- le directeur du Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire ou son représentant ;
- le président de l'association « Les sens du goût » ou son représentant.

Article 2 :

A l'occasion des réunions du comité régional de l'alimentation des Hauts-de-France, des personnes qualifiées non membres peuvent être conviées sur simple invitation.

Article 3 :

Les membres du comité sont nommés par le préfet de région pour une durée de trois ans renouvelable.

Article 4 :

Le comité régional de l'alimentation de la région Hauts-de-France est réuni au moins une fois par an.

Article 5 :

Le secrétariat du comité régional de l'alimentation de la région Hauts-de-France est assuré par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France.

Article 6 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **13 OCT. 2020**



Michel LALANDE



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction de l'administration pénitentiaire

**Direction interrégionale  
des services pénitentiaires de Lille**

*Lille, le 12 octobre 2020*

### ***Désignation des personnels de surveillance habilités à procéder au contrôle des personnes sur le domaine pénitentiaire ou ses abords***

*Vu l'article 12 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 modifié par la loi n°2019-222 du  
23 mars 2009,*

*Vu l'article 78-3 du code de procédure pénale,*

Valérie DECROIX, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille, désignent les personnels ci-dessous nommément désignés, ayant bénéficié de la formation sécurité périmétrique :

DEMARET Patrice, capitaine, chef de l'ERIS,  
HENNEBERT David, lieutenant, adjoint au chef de groupe  
MARIE Geoffrey, 1<sup>er</sup> surveillant,  
PROUVEZ Cyril, 1<sup>er</sup> surveillant,  
TOURSEL Robert, 1<sup>er</sup> surveillant,  
DEWAGTERE Thierry, surveillant brigadier, faisant fonction de 1<sup>er</sup> surveillant,  
VANGREVELINGE Jean, surveillant brigadier, faisant fonction de 1<sup>er</sup> surveillant,  
AMEL Nordine, surveillant brigadier,  
BART Yannick, surveillant,  
BESWICK Cyril, surveillant,  
BOUTELIERE Giovany, surveillant,  
BRASSEUR Jean Charles, surveillant brigadier  
BRICE David, surveillant brigadier,  
CAPPE Eddy, surveillant brigadier,  
CARPENTIER Samuel, surveillant,  
CHARA Lahcen, surveillant,  
CLAIRE Geoffrey, surveillant brigadier,  
CORMONT Kévin, surveillant,  
DEFAF Joued, surveillant,  
DEVAUCHELLE Bernard , surveillant brigadier  
DIEUDONAT Franck, surveillant brigadier,  
FERNAND Matthieu, surveillant,  
FIEVET Vincent, surveillant brigadier,

GERVOIS Philippe, surveillant brigadier,  
GUIGUET Arnaud, surveillant brigadier,  
HANNOY Christophe, surveillant,  
HIOLLE Nicolas, surveillant,  
LACOUR Christopher, surveillant,  
LEFEBVRE Jean Paul, surveillant brigadier,  
LEGRAND Nicolas, surveillant brigadier,  
LELEU Kévin, surveillant,  
LELONG Christophe, surveillant brigadier,  
LESECQ Gregory, surveillant brigadier,  
MAHIEUX William, surveillant brigadier,  
PRUVOST Emmanuel, surveillant,  
REMBAUT Christophe, surveillant,  
SENICOURT Marc, surveillant brigadier,  
SILVERI Domenico, surveillant brigadier,  
TOMICA Jeremy, surveillant brigadier,  
VANDERSTRAETE Julien, surveillant,

Pour procéder, sur l'ensemble du domaine affecté à l'établissement pénitentiaire ou à ses abords immédiats, au contrôle des personnes, autres que les personnes détenues, à l'égard desquelles existe une ou plusieurs raisons sérieuses de penser qu'elles se préparent à commettre une infraction portant atteinte à la sécurité de l'établissement pénitentiaire.

*La présente désignation fait l'objet d'une publication au RAA des préfectures du ressort de la DISP Lille.*



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**ARRETE portant composition du Conseil Académique des Associations  
Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public (CAAECEP)  
et nomination de ses membres**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE LILLE**

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles D551 et suivants,

Vu l'arrêté du 23 février 1993 relatif aux relations avec les associations qui prolongent l'action de l'enseignement public,

Vu la circulaire n°93-136 du 25 février 1993 relative aux relations avec les associations qui prolongent l'action de l'enseignement public,

Vu l'arrêté rectoral de nomination des membres du Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public du 8 octobre 2020,

**ARRETE**

Article 1 : La composition du Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public est modifiée comme suit :

**Au titre des associations agréées**

**Titulaires**

Madame Naïma BOUTAHIRI, représente l'association de Jeunes pour l'Initiative et la Responsabilité à travers la Communication.

**Suppléants**

Madame Angèle DAGBERT, représente l'association Arts scéniques rock - les 4 écluses

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille, **14 OCT. 2020**

La rectrice de région académique  
Rectrice d'Académie  
Chancelière des universités



Valérie CABUIL

Rectorat  
de l'Académie de Lille

Service Commun d'Appui aux  
Politiques Pédagogiques  
et Educatives

Bureau des Politiques  
à l'Education, à la Santé  
et à la Citoyenneté

Dossier suivi par:  
Giovanna HAVET  
Gestionnaire

Téléphone  
03 2015 60 22  
Fax  
03 20 15 65 60  
Mél  
ce.scappe-bpesc@ac-lille.fr  
SCAPPE/BPESC-2020-7213/GH

Rectorat de Lille  
144 rue de Bavay  
BP 709  
59033 Lille cedex





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la région Hauts-de-France  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
Plate-forme d'appui juridique**

**Arrêté portant désaffectation d'un véhicule Citroën Jumper  
au lycée Jules Verne à ETAPLES (62)**

Le Préfet de la Région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État et spécialement son article 15-5 tel qu'il ressort de la loi n°85-97 du 25 janvier 1985, article 9 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 85-348 du 20 mars 1985 modifié relatif à l'entrée en vigueur du transfert de compétences en matière d'enseignement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2020 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur portant nomination de Monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France auprès du préfet de la région des Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, à compter du 20 avril 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.hauts-de-france.gouv.fr](http://www.hauts-de-france.gouv.fr)

Suivez-nous sur [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

Vu la circulaire INTB8900144 C du 9 mai 1989 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires, des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spécialisée, des écoles de formation maritime et aquacole et des établissements d'enseignement agricole visés à l'article L 815-1 du code rural ;

Vu la délibération du 24 juin 2019 du conseil d'administration du lycée Jules Verne à Etaples (62) ;

Vu le courrier du 28 juillet 2020 du conseil régional des Hauts-de-France et l'avis favorable du 5 octobre 2020 du rectorat de l'académie de Lille sollicitant la mise en œuvre de la procédure de désaffectation du véhicule de marque Citroën Jumper immatriculé 9065 VF 62 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

## ARRÊTE

Article 1er : N'est plus affecté au lycée Jules Verne à Etaples (62), le véhicule de marque Citroën Jumper immatriculé 9065 VF 62 ;

Article 2 : La présente décision sera notifiée au président de la Région Hauts-de-France et à la rectrice de la région académique des Hauts-de-France.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France et le président de la Région Hauts-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **14 OCT. 2020**

Pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général  
pour les affaires régionales



Laurent BUCHAILLAT